

**gisti,** groupe  
d'information et  
de soutien des  
immigré·e·s

**Modalités de dépôt d'une demande d'admission  
exceptionnelle**

En Guadeloupe

# **gisti,** groupe d'information et de soutien des immigré·e·s

Guadeloupe 971  
Préfecture de Basse-Terre  
Sous-préfecture de Pointe-à-Pitre

## Préfecture de Basse-Terre

Elle ne traite pas les demandes de titre de séjour.

## Sous-préfecture de Pointe à Pitre

Dernière mise à jour : 02/02/2023

La demande d'admission exceptionnelle au séjour se fait par voie dématérialisée.

Pour prendre rendez-vous en ligne : <https://www.guadeloupe.gouv.fr/booking/create/12828>

Les modalités sont reproduites ici :

*Pôle départemental de l'immigration et de l'intégration séjour 1ère demande*

*L'accueil à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre concerne les dépôts de dossier de séjour 1ère demande. Pour éviter l'attente, la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre vous propose la prise de rendez-vous en ligne pour les demandeurs d'un premier titre de séjour et domiciliés dans le département de la Guadeloupe.*

*Attention :*

*Il vous appartient de réunir toutes les pièces exigées lors du dépôt de votre dossier. Tout dossier incomplet et non classé sera automatiquement rejeté et un nouveau rendez-vous devra être pris sur le site internet de la préfecture.*

*Bien vous référer à la liste des pièces pour chacune des situations :*

*- dépôts de dossier 1ère demande*

*Si vous avez un rendez-vous auquel vous ne pouvez pas vous présenter, merci de le supprimer dès que possible.*

*Vous êtes priés de bien vouloir vous présenter un quart d'heure avant l'heure du rendez-vous fixé.*

*Conditions d'acceptation :*

*La sous-préfecture de Pointe-à-Pitre se réserve le droit d'annuler un rendez-vous.*